



<u>Informations aux productions et régisseurs</u> <u>lumières.</u>

Dans le cadre de l'impact environnemental des activités du spectacle vivant, et des économies d'énergie qu'il impose, la ville de Nevers met en place plusieurs procédures :

- Ne plus utiliser de projecteur traditionnel de plus de 750w.
- D'utiliser en priorité le kit lumière LED du théâtre (marque ETC)
- D'utiliser, uniquement, le kit traditionnel ETC 750w.
- Seul les projecteurs, type PAR 64, seront encore utilisés jusqu'à une solution de remplacement dans les mois à venir.

Les régisseurs lumière, des compagnies que nous recevrons à partir du mois d'octobre, devront adapter leurs plans de feu avec le kit lumière proposé dans le dossier technique du théâtre.

Des solutions d'adaptations pourront être trouvées entre le régisseur général du théâtre et les régisseurs de tournées. ;

Merci de bien transmettre cette information aux techniciens concernés.

Merci de votre compréhension

Direction du développement culturel Damien Tijani